

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

(Extrait du tome III^e, n^o 3, 3^{me} série, du Compte rendu.)

UN
TÉMOIGNAGE DU IX^e SIÈCLE

SUR

LA MORT DE SAINT LAMBERT

PAR

Godefroid KURTH,

Membre suppléant de la Commission royale d'histoire.

Dans l'intéressante relation sur son voyage scientifique en France pendant l'année 1892, qu'il vient de publier au tome XVIII du *Neues Archiv* (pp. 549-649), M. Bruno Krusch a remis en lumière un précieux texte du IX^e siècle, contenant des indications d'un haut intérêt sur la mort de saint Lambert. Ce texte fait partie d'un ouvrage en trois livres, intitulé : *De virtutibus et miraculis macarii areopagite Dionysii*, qui fut composé sous le règne de Charles le Chauve par un moine anonyme de Saint-Denis. Mabillon a publié cet ouvrage au siècle III, 2^e partie, de ses *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*; malheureusement les manuscrits qu'il a consultés ne contenaient pas le passage dont nous nous occupons. Plus tard, ayant trouvé à Reims un manuscrit plus complet du même ouvrage, le savant bénédictin reproduisit, à la page 628 du *De re diplomatica*, le passage sauté dans l'édition des *Acta*. Il fut réimprimé par les Bollandistes dans leur tome IV d'octobre, page 932, et utilisé dans plusieurs ouvrages historiques, notamment



par Mabillon lui-même dans les *Annales ordinis sancti Benedicti* (t. II, p. 48), par dom Félibien dans l'*Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Denis en France* (t. I, p. 37), et par le *Gallia christiana* (t. VII, col. 342). Chose curieuse, malgré cette publicité relativement considérable, et malgré l'intérêt tout spécial qu'il offrait au point de vue de leurs études, les historiens liégeois ont totalement ignoré ce texte pendant la durée de plus de deux siècles; aucun d'eux n'en a seulement connu l'existence, et il a fallu que M. Krusch le reproduisît d'après le manuscrit de Reims, à la page 601 de sa relation, pour qu'il tombât enfin sous les yeux des plus intéressés à en tirer parti. C'est le cas de répéter : *Habent sua fata libelli*.

Voici, d'après M. Krusch, le texte en question :

EX LIBELLO MIRACULORUM SANCTI DIONYSII.

Sub Carolo Francorum principe et majore domus, ut tunc moris erat, vocato, quidam nomine Godobaldus, ortus provincia Asbaniensi, villa quae dicitur Arbrido, cum in necem beatissimi viri Lanberti episcopi cuidam comiti Dodoni nomine se consortem et conscium praeuisset, Deo poenam exigente, claudus effectus est. Itaque divini flagelli admonitu reatum suum agnoscens, diu sanctorum loca circumiens et admissis veniam et membrorum incolomitatem flagitabat. Tandemque ad beatissimi Petri limina Romam veniens, divina revelatione cognovit, sanitatis recuperandae locum in Gallis sibi apud sanctorum martyrum Dyonisi, Rustici et Eleutherii memorias esse concessum. Regressus igitur ab Urbe, designatum coelitus locum expetit, ibique obtatam diuque quaesitam sanitatem recuperat. Erat tunc abba loci Helardus, qui divino miraculo congratulans, locum ei et alimenta communia

concessit. Sicque in eodem loco vitam degens, cum in multis probus omnibus appareret, praecipiente Carolo principe abbas inibi officium suscepit ac per viginti quinque annos strenuissime administravit (1).

Le Godobald dont ces lignes nous font connaître la carrière mouvementée n'était pas, jusqu'à présent, un inconnu à Saint-Denis. Il est nommé avec le titre d'abbé de Saint-Denis dans un diplôme par lequel le roi Thierry IV, le 3 mars 726, adjugea à son abbaye la possession de la villa Baudrinum dans le *pagus Camliacensis* (2).

C'est d'ailleurs la seule mention qui soit faite de lui en dehors des *Miracles de saint Denis*, et nous ne savons où fixer au juste les dates extrêmes de ses vingt-cinq années d'abbatit. Nous voyons seulement qu'à la date du 11 février 748, il était remplacé à Saint-Denis par un abbé Amalbert, qui figure avec son titre dans un diplôme de Pepin le Bref (3).

D'autre part, le roi Thierry IV, par un diplôme du 1^{er} mars 724, à la demande de l'abbé Berthoald, confirme l'abbaye de Saint-Denis dans la possession de tous ses privilèges (4). C'est donc après le 1^{er} mars 724 et avant le 11 février 748 que se place l'abbatit de Godobald.

Il serait fort à souhaiter, pour des raisons que je dirai plus loin, que l'on pût déterminer avec une approximation suffisante l'année à laquelle Godobald arriva à Saint-Denis. Le texte se borne à nous dire que ce fut sous

(1) *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 601.

(2) Pardessus, II, p. 345; Pertz, p. 84.

(3) Pardessus, II, p. 403; Pertz, p. 104.

(4) Pardessus, II, p. 559; Pertz, p. 82. Berthoald n'est connu que par cet unique témoignage, et Mabillon ne le mentionne pas dans sa liste des abbés de Saint-Denis.

l'abbatit de Helard ou Chillard, que nous voyons mentionné avec le titre d'abbé dans quatre chartes royales de 716 (1). Malheureusement, rien de plus difficile à déterminer que la date du commencement du règne de Chillard à Saint-Denis. On devrait la reporter au moins au delà du 12 mars 706, s'il en fallait croire la teneur d'un diplôme de Childebert III pour Saint-Denis, où on lit : *ad basilica domni Dionysii marteris, ubi ipse pretiosus dominus in corpore requiescit, et venerabilis vir Chillardus abba praeesse veditur* (2).

Mais les indications de ce diplôme sont contredites de la manière la plus tranchée par un autre diplôme du même Childebert III, émané en décembre 710, c'est-à-dire plus de quatre ans et demi plus tard, et dans lequel c'est encore l'abbé Delphinus, prédécesseur de Chillard, qui est en fonctions à cette date (3). Auquel des deux documents s'en rapporter ?

Mabillon, suivi par Germon, n'hésite pas à se prononcer en faveur du dernier, et il semble bien que son opinion soit fondée. Mais si l'abbé Chillard n'a pas gouverné avant 710, il s'ensuit que Godobald n'est pas arrivé à Saint-Denis avant cette date, et c'est surtout ce qu'il s'agissait d'établir.

La constatation a de l'importance pour qui sait le débat relatif à la date de la mort de saint Lambert. L'entrée de Godobald à Saint-Denis peut tout au plus être placée quelques années après la mort de ce saint. En effet, il a

(1) Pardessus, pp. 503, 504, 506; Pertz, pp. 72, 73, 74; cf. p. 106, où est rappelé un acte de Dagobert III pour Chillard; or, Dagobert III a régné de 711 à 715.

(2) Pardessus, p. 272; Pertz, p. 67.

(3) Pardessus, p. 286; Pertz, p. 69.

fallu que l'infirmité du meurtrier soit survenue peu de temps après son crime, pour qu'il ait cru devoir y reconnaître une punition divine, et il n'est guère probable qu'il aura tardé à prendre la résolution d'un pèlerinage expiatoire. Attribuez à celui-ci une durée de deux années, et vous aurez plutôt dépassé le temps qu'il y aura consacré. De toute manière, si nous supposons qu'il est entré à Saint-Denis quatre ou cinq ans après la mort du saint, nous ne risquons pas de mettre un délai trop court entre le crime et la profession religieuse de Godobald. Rien n'autorise à croire que ce délai devrait être augmenté.

Si ces considérations sont fondées, c'est aux environs de l'année 705, au plus tôt, qu'il conviendrait de fixer la date de la mort de saint Lambert (1). Il ne serait pas possible de la faire descendre plus bas, si nous admettons, avec le R. P. De Smedt, que le *Chuchobertus episcopus* d'un diplôme de Pepin d'Herstal, en date du 14 mai 706, doit être identifié avec saint Hubert, successeur de saint Lambert sur le siège épiscopal de Tongres-Maestricht-Liège (2). De toute manière, je crois que le texte dionysien tranche sans appel la question au détriment de ceux qui voudraient reporter à une des dernières années du VII^e siècle le martyre du patron de l'Église liégeoise.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer quelle chaude et

(1) A noter la singulière bévue de Bogaers, *Acta Sanctorum*, oct. t. IV, p. 932 C., qui a cru lire dans notre texte que saint Lambert aurait péri sous le règne de Charles Martel : il était bien distrait quand il y a vu cela.

(2) DE SMEDT, *L'année de la mort de saint Lambert* dans les *Précis historiques*, t. XXVI (1877), et la controverse à ce sujet, *ibid.*, t. XXVII (1878).

vivante lumière notre texte projette de loin sur la scène meurtrière par laquelle s'ouvrent les annales de la ville de Liège.

Le témoignage du *Miracula sancti Dionysii* a ici d'autant plus d'autorité qu'il est plus indirect, plus exempt de toute préoccupation soit de glorifier le saint, soit d'édifier le lecteur. Au fond d'un monastère français, un pauvre pèlerin, guéri par miracle, raconte humblement à des moines qui connaissaient à peine le nom de saint Lambert, la part qu'il a prise à son assassinat et la punition surnaturelle dont il a été frappé. Certes, un pareil récit présente toutes les conditions de sincérité et d'exactitude. Ce n'est donc plus au *Vita Lamberti* seul que nous devons nous en rapporter, puisque, par une exception bien rare, voici un de ses assassins repentants qui vient confirmer le récit dramatique de l'hagiographe.

Il faut noter la remarquable précision géographique avec laquelle est indiquée la patrie de Godobald. *Provincia Asbaniensi, villa quæ dicitur Arbrido*. Lui seul peut avoir apporté à Saint-Denis la mention de l'obscur village d'Avroy en Hesbaye (1). L'orthographe *Asbaniensi*, exceptionnelle pour *Hasbaniensi*, atteste que le nom a passé par la plume d'un scribe français, qui n'était pas familiarisé

(1) *Arbrido* est la plus ancienne forme du nom d'Avroy; celles que nous possédions jusqu'au paravant ne remontaient pas au delà du XI^e et du XII^e siècle, et nous offraient la forme *Arvido*, déjà fort romanisée (V. Grandgagnage, *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale*, p. 82.) *Arvido* m'avait laissé indécis entre deux primitifs possibles : *Albaretum* (d'où les nombreux *Auway*) et *Arboretum* (d'où *Arbroie*). La présente forme *Arbrido* tranche la question en faveur d'*Arboretum*.

avec l'aspiration semi-germanique de l'*h* wallonne. Quant au mot *provincia*, qui prend ici la place de *pagus*, il ne doit pas étonner : à partir du IX^e siècle, on a mis une certaine vanité à ressusciter dans la terminologie géographique les noms employés pendant la période romaine; on voit reparaître alors les termes obsolètes de *Gallia* et de *Belgica*, et le mot *provincia* lui-même, bien que fort détourné de son sens primitif, fait partie du vocabulaire savant des humanistes de l'époque.

Le nom du village natal de Godobald m'inspire une autre réflexion. Au dire de Jean d'Outremeuse, Dodon, le meurtrier de saint Lambert, demeurait à Avroy; il était même le fondateur de ce village (1). La mention authentique d'un habitant d'Avroy parmi les gens de sa bande semble confirmer, à première vue, la tradition de Jean d'Outremeuse sur Dodon d'Avroy. Je me hâte de dire qu'il n'en est rien, et que la coïncidence des noms est ici purement fortuite. Il est manifeste, pour qui lit le texte de Jean d'Outremeuse, qu'il ne parle pas d'après quelque tradition locale (s'il en avait existé une, Nicolas, qui écrivait avant lui, l'aurait sans doute conservée, et tous les autres hagiographes aussi), mais qu'il patauge en pleine fable. Notre chroniqueur a cédé une fois de plus à son besoin de localiser tous les faits historiques et d'attacher un fleuron quelconque à chaque localité du pays liégeois : la résidence de Dodon à Avroy n'a pas plus de réalité que celle de ses prétendus frères Guy à Molins et Féolanche à Embour, et le nom de sa femme Avrotine est une invention arbitraire de plus pour expliquer le nom local par la fiction habituelle de quelque éponyme primitif.

(1) *Ly Mireur des Histors*, éd. Borgnet et Bormans, t. II, p. 350.

Mais si Dodon n'a pas été seigneur ou habitant d'Avroy, en revanche, le texte dionysien nous permet de croire qu'il avait une autorité sur la région dont Avroy faisait partie. Si je dois dire toute ma pensée, il devait être le comte ou le *domestique* du *pagus* dont Liège faisait partie. Ce comté n'était pas le *pagus Liuvensis* ou *Luikgouwe*, qui s'étendait sur la rive droite de la Meuse (1), alors que tous les documents, le nôtre non excepté, s'accordent à placer Liège en Hesbaye. C'était le *pagus* de la Hesbaye lui-même, un des plus vastes et des plus peuplés de notre pays à cette époque, et dont on comprend que le comte ait dû posséder un pouvoir considérable. Le nom de comte donné à Dodon par l'hagiographe de Saint-Denis, c'est-à-dire par Godobald lui-même, n'a d'ailleurs rien qui doive étonner : il ne contredit qu'en apparence celui de *domesticus*, porté par le même personnage dans le *Vita Lamberti*. Les fonctions de *comte* et celles de *domestique* ne différaient guère au VII^e et au commencement du VIII^e siècle ; leurs attributions étaient sensiblement les mêmes, ils jouissaient du même rang hiérarchique, et on n'en finirait pas s'il fallait citer tous les passages qui établissent leur quasi-identité (2). Comte ou *domestique*, Dodon était certainement un des premiers personnages de la Hesbaye, et l'on comprend la terreur que, au dire du *Vita Lamberti*, son crime fit régner jusque dans la ville de Maestricht, où l'on se contenta de

(1) Sur le *pagus Liuvensis*, voir Piot, *Les pagi de la Belgique*, pp. 129-132, qui en fait connaître le contenu, mais qui, je ne sais pourquoi, y place également Liège, à tort assurément, et sans doute sur la seule foi d'une simple analogie de noms.

(2) V. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 5^e édition, II, II pp. 45-49.

pleurer saint Lambert en silence. *Civitas tota simul lamentabatur, repleti omnes tristitia et metu, proceres quoque cum silentio flebant amarissime.... Crastina die non fuerunt ausi decoratum praeeparare sepulcrum, sed cum magno metu in tumba patris una cum ipsius cadavere mancipatus est sanctus et multum festinanter saxo coopertus* (1).

(1) *Vita Lamberti*, 22 dans *Acta Sanctorum*, t. V de septembre, p. 579A.